



PRÉFET DU BAS-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé, sur la commune de Bourg-Bruche, du **mardi 2 avril 2024 au lundi 6 mai 2024 inclus**, soit pour une durée de 35 jours à une enquête publique unique portant sur les objets suivants :

- une enquête publique relative à l'autorisation environnementale, au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine ;
- une enquête publique valant, au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'établissement des périmètres de protection ;
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles, ainsi que des propriétaires et autres intéressés titulaires de droits réels, pour lesquelles des servitudes administratives seront prescrites dans le cadre du périmètre de protection rapprochée ;

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bourg-Bruche

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête sont :

- un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale assorti ou non de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale ;
- un arrêté préfectoral valant déclaration d'utilité publique portant autorisation assorti du respect de prescriptions et établissant des périmètres de protection ou portant refus ;
- un arrêté préfectoral portant déclaration de cessibilité ou refusant cette déclaration.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Christian JAEG en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et monsieur Yves KLEISER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Bourg-Bruche et visera toutes les pièces du dossier d'enquête. Il est autorisé à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, à l'exception des pièces contenant des informations relatives à la vie privée des personnes, de la manière suivante :

1. sur support papier, dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
2. sur le site internet suivant :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/Servitudes-d-utilite-public-SUP>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

1 - Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le registre d'enquête préalable à la DUP est coté, paraphé, clos et signé par le commissaire-enquêteur ; le registre d'enquête parcellaire est coté, paraphé, clos et signé par le maire.

2 - Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Bourg-Bruche, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie, 1 Les Paires, 67420 Bourg-Bruche ;

3 - Par voie électronique avec la mention « **DUP Bourg-Bruche** » à transmettre à l'adresse : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-après sont consultables dans les locaux de la mairie de Bourg-Bruche.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse électronique dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée plus haut.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants :

- | | | |
|-----------------------------|------------------|--------------------------|
| • Le mardi 2 avril 2024 | De 10h00 à 12h00 | (ouverture de l'enquête) |
| • Le vendredi 5 avril 2024 | De 15h00 à 17h00 | |
| • Le mardi 16 avril 2024 | De 14h30 à 17h00 | |
| • Le vendredi 26 avril 2024 | De 15h00 à 17h00 | |
| • Le lundi 6 mai 2024 | De 14h30 à 17h00 | (clôture de l'enquête) |

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Marc DELLENBACH, maire de Bourg-Bruche, par courrier à son attention (mairie, 1 Les Paires, 67420 Bourg-Bruche) ou par voie électronique (accueil@mairie-bourg-bruche.fr).

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il transmet au préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'emprise du projet.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier dans les mairies concernées, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106), et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.